



Ceci est notre **Communication sur le Progrès sur la mise en œuvre des principes du Pacte mondial des Nations Unies.**



Déclaration de Mme la Présidente du Directoire de CNR

CNR est le premier producteur français d'électricité d'origine entièrement renouvelable (eau, vent, soleil) et le concessionnaire à but multiple du Rhône (production d'hydroélectricité, navigation, usages agricoles), de la frontière Suisse à la mer Méditerranée. Société anonyme d'intérêt général, elle se distingue par un modèle industriel articulé autour du développement des territoires et par un système unique de partage de la valeur ajoutée avec ses parties prenantes.

Depuis 2015, date de notre adhésion au global compact, nous soutenons les 10 principes du pacte mondial des Nations Unies en matière de respect des droits de l'homme, de lutte contre la corruption, de droit du travail et de protection de l'environnement.

En 2020, notre politique RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) a évolué en lien avec notre stratégie d'entreprise à horizon 2030. Cette politique RSE est déployée autour de 4 axes et 19 engagements :

- Préserver l'environnement
- Contribuer à la transition écologique
- Accompagner le développement des territoires
- Placer l'humain au cœur de l'entreprise

Quelques actions notables en 2020 mises en avant dans notre rapport RSE.

Pour **préserver l'environnement**, CNR a interpellé les candidats aux élections municipales sur les enjeux liés à la pollution plastique véhiculée par les cours d'eau, grâce à la charte « Fleuves sans plastique » initiée avec la Fondation TARA Océan et le collectif Initiatives pour l'Avenir des Grands Fleuves. 85 maires et présidents d'intercommunalités se sont engagés à respecter les 15 mesures de la charte. CNR poursuit les opérations de restauration de la trame bleue en permettant à la faune piscicole de franchir les barrages et les seuils ; de réhabilitation de îlons et de lutte contre les espèces envahissantes.

Afin de **contribuer à la transition écologique**, CNR a signé le Plan de relance verte aux côtés de 180 personnalités (députés européens, ministres, dirigeants d'entreprise, ONG, associations et think tanks) pour préparer la sortie de crise liée au Covid-19 à laquelle le monde entier est confronté et pour reconstruire un monde durable. Ce plan de relance s'engage à proposer des solutions d'investissement nécessaires, et alignés avec les engagements pour le climat, pour une relance verte pour le monde d'après.

Au titre de l'**accompagnement au développement des territoires**, CNR encourage des pratiques écologiques respectueuses de la vie du sol et de la biodiversité qui favorisent équilibre et résilience des milieux naturels et poursuit son soutien à la mutation des pratiques agricoles le long de la vallée du Rhône en menant des actions ciblées avec les chambres d'agriculture départementales. En tant qu'entreprise engagée pour favoriser l'emploi local et se conduire en acheteur responsable, CNR réalise près de 60 % de ses achats en vallée du Rhône. Enfin, en période de crise sanitaire, CNR a décidé de participer à l'élan collectif et solidaire en apportant une aide aux milieux hospitaliers et un soutien aux soignants tout le long du Rhône.

Enfin, nous avons **placé l'humain au cœur de l'entreprise**, notamment en adaptant nos pratiques de travail durant cette crise sanitaire qui nous a imposé un déploiement massif du télétravail. Pour cela, CNR a équipé ses collaborateurs en ordinateurs portables et a lancé une concertation d'entreprise sur les rythmes et modes d'organisation du travail afin de mieux répondre aux attentes des salariés.

Lyon, le 16 décembre 2021

Laurence BORIE BANCEL

TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES 21 CRITERES DU PACTE MONDIAL

La **communication sur le progrès** de CNR est réalisée à partir de l'exercice 2020 synthétisé dans le Rapport intégré , le Rapport RSE, la Politique RSE, la Charte éthique ainsi que le Code de conduite – éthique des affaires.

Le tableau ci-dessous établit les correspondances entre les 21 critères du Pacte mondial, les documents précédemment évoqués et nos principales contributions aux 17 Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies.

Les 21 critères	Informations issues du rapport annuel 2020 Numéro de page	Informations issues du rapport RSE 2020 Numéro de page	Informations issues de la politique RSE 2030 Numéro de page plaquette (4 pages)	Code de conduite - Ethique des affaires Numéro de page	Charte Ethique Numéro de page	Contribution significative aux ODD répertoriés par numéro
Implanter les 10 principes dans la Stratégie et les Opérations						
Critère 1 : la COP décrit l'intégration dans les fonctions stratégiques et les unités opérationnelles	16 à 25, 34, 35	3, 4, 5	2	4, 5, 6, 7	7,9,11,13	
Critère 2 : la COP décrit la mise en œuvre dans la chaîne de valeur	31, 37 à 57	4, 5, 41, 42, 49, 50	2	4, 5, 6, 7	7,9,11,13	N° 2, 8, 13, 14 et 15
Politiques et procédures fiables concernant les droits de l'Homme						
Critère 3 : la COP décrit des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des droits de l'Homme	85 à 90	38, 40 à 51	2, 3		7,9,11,13	N° 2, 4, 5, 8 et 10
Critère 4 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes des droits de l'Homme	85 à 90	38, 40 à 51	2, 3		7,9,11,13	N° 2, 8 et 10
Critère 5 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux droits de l'Homme	86 à 90	41, 42, 44, 47, 48, 51	2, 3		7,9,11,13	N° 2, 8 et 10
Politiques et procédures fiables concernant les normes internationales du travail						
Critère 6 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des normes du travail	88, 89, 90	38, 40 à 51			7,9,11,13	N° 1, 5, 8 et 10
Critère 7 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs au travail	86 à 90	40 à 48, 51			7,9,11,13	N° 1, 3, 8 et 10
Critère 8 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux normes du travail	86 à 90	40 à 48, 51			7,9,11,13	N° 8 et 10

Les 21 critères	Informations issues du rapport annuel 2020 Numéro de page	Informations issues du rapport RSE 2020 Numéro de page	Informations issues de la politique RSE 2030 Numéro de page plaquette (4 pages)	Code de conduite - Ethique des affaires Numéro de page	Charte Ethique Numéro de page	Contribution significative aux ODD répertoriés par numéro
Politiques et procédures fiables concernant la protection de l'environnement						
Critère 9 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine du respect de l'environnement	55, 59, 60, 61, 62, 65, 71, 72, 73, 74, 75, 82, 83	8 à 13, 16 à 17, 36	3		7, 13	N° 6, 7, 12, 13 et 15
Critère 10 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la gestion de l'environnement	59 à 65, 82, 83	8 à 17, 36	3		7, 13	N° 6, 7, 12, 13 et 15
Critère 11 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à la gestion durable de l'environnement	64, 65, 72 à 75	14 à 17, 25 à 27	3		7, 13	N° 6, 7, 12, 13 et 15
Politiques et procédures fiables concernant la lutte contre la corruption						
Critère 12 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine de l'anti-corruption	90	51	3	8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	3 à 16	N° 16
Critère 13 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la lutte contre la corruption	90	51	3	8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	3 à 16	N° 16
Critère 14 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à l'anti-corruption	90	51	3	8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	3 à 16	N° 16
Agir pour soutenir les objectifs plus larges des Nations Unies						
Critère 15 : La COP décrit les contributions du coeur de métier aux objectifs et problématiques plus larges de l'ONU	37 à 55, 59	4, 5, 8 à 17, 20, 22 à 31, 34 à 38, 41 à 51	2		x	N° 9, 11, 13, 14, 15
Critère 16 : La COP décrit des investissements stratégiques sociaux et de philanthropie	54, 55, 78 à 85	35, 45 à 48	2		x	N° 14, 15, 17
Critère 17 : La COP décrit une prise de position et un engagement en matière de politique publique	37 à 55, 59	20 à 24 et 34	2		x	N° 17
Critère 18 : La COP décrit des partenariats et une action collective		5 et 34, 35, 37, 38, 49, 50	3	28, 29, 30	x	N° 4, 17
Gouvernance et leadership de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)						
Critère 19 : La COP décrit l'engagement du Président et de la direction	16 à 25	3 à 5	2		4, 14	N° 12, 13
Critère 20 : La COP décrit l'adoption par le Conseil d'administration et la surveillance	24, 25	4 et 5	2		4, 5, 14	
Critère 21 : La COP décrit l'implication des parties prenantes	54, 55, 76 à 81	5 et 34, 35, 37, 38, 49, 50	2, 3	20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27	14, 15	N° 17